

<http://divergences.be/spip.php?article413>



# Police

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - N° 7 Mai/ May2007 - International - France - Elections - Un vrai programme socialiste, républicain et libertaire -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

---

**Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés**

---

– recrutement sur la base de diplômes de niveau bac minimum et sur des examens psychotechniques et culturels, examens passés devant une instance d'évaluation indépendante de l'institution policière ; enregistrement vidéo des gardes à vue et des interrogatoires (policiers et judiciaires). Les flics et les matons ne doivent plus être ceux dont on ne voudrait nulle part ailleurs eu égard à leur qualification. Une police citoyenne n'a pas besoin de gens qui seraient bien mieux dans les firmes de sécurité.

– mise de l'IGS ou de l'IGPN, ou autres pseudo organes de contrôle interne, sous la responsabilité de la présidence de la république, comme pour toutes les instances de contrôle de l'administration.

– fusion de toutes les forces de police (avec 220 000 flics, gendarmes, CRS, RG, BAC, GIGN, etc. La France est déjà le pays le plus fliqué d'Europe, hormis l'Espagne), redéploiement d'icelles sur le territoire de façon qu'une bourgade provinciale n'ait pas en proportion de la population plus de poulets qu'une ville comme Clichy-sous-Bois. Les RG, chargé d'espionner les Français, sont dissous. Ça fera plus de flics de terrain.

– retour à la police de proximité et de terrain avec îlotiers, qui plus est désarmée comme autrefois les bobbies en GB. Indépendance totale des travailleurs sociaux vis-à-vis de la police ; interdiction des flics dans les enceintes scolaires, re-remplies de surveillants.

– mise sous contrôle de la CNIL, rattachée à la présidence, (par des associations de défense des citoyens) de tous les fichiers surveillant les citoyens, dont le STIC, interdiction du fichage des témoins et des petits délits, interdiction des fichiers ADN hormis pour les délinquants sexuels et les terroristes. Interdiction de la « base élèves », interdiction du fichier ELOI quand ils enregistrent les contacts des sans-papiers : vous recevez un SP ou vous le servez dans une soupe populaire ou vous lui rendez visite et vous vous retrouvez fiché !

– interdiction de la protection des excellences par les forces de police publique, dont on sait qu'elle absorbe le 1/3 de ses moyens au lieu d'être sur le terrain. La surveillance actuelle du 18 rue d'Enghien à Paris, siège du PC de candidature de M. Sarkozy simultanément candidat et ministre de l'Intérieur, montrant des effectifs de protection tout à fait disproportionnés et limitant drastiquement les libertés publiques dans le quartier, est un cas d'école de la dérivation du service public de la sécurité au profit d'intérêts partisans. La police publique doit être sur le terrain. Si les excellences ont à être protégées (pourquoi, puisqu'en Europe du Nord les ministres circulent dans la rue sans protection ?) ; qu'elles le fassent faire par des firmes de sécurité privée et à leurs frais. Du reste, nos éminences ne disent-elles pas toujours que le privé est moins cher que les services publics ?

– interdiction de parler dans les espaces publics autrement qu'en français, hormis, évidemment pour les touristes. C'est une question de respect de notre culture ; les immigrants ont à faire les efforts nécessaires pour parler notre langue et respecter notre culture. Il n'y a rien de plus facilitateur des menées du Front national que de voir dans les supermarchés des femmes voilées de bas en haut (ce qui pourrait être une aide au terrorisme puisque dans cet appareil on ne voit rien) qui baragouinent un dialecte communautariste sans se préoccuper de leur environnement.

– Les immigrants (surtout les réfugiés politiques) sont admis sans restriction avec un permis de séjour automatique de 5 ans qui ne vaut pas pérennisation. Leur droit à rester ensuite ou à se marier avec un (e) français(e) ou à faire venir leur famille est subordonné à des conditions : acquisition d'un contrat de travail, existence d'un logement pour regroupement familial, maîtrise de la langue, des institutions françaises, respect de la laïcité ; connaissance minimale du droit civil et pénal et de la culture ; examen à définir précisément par le conseil économique et social. Les émigrants en provenance de cultures particulièrement hostiles aux acquis de la société occidentale seront plus spécialement concernés.

•